



Quelle caisse doit calculer ma retraite?

Par **georges1806**, le **31/03/2015** à **22:31**

BONJOUR marque de politesse

Je vais, en théorie, prendre ma retraite le 1er juillet 2015. J'ai travaillé quelques années en tant qu'employeur, et jusqu'à ce jour en tant qu'artisan. Je dépends donc de 2 caisses différentes, le régime général et la caisse des artisans RSI. Je sais que si je veux toucher ma retraite je dois m'adresser à la dernière caisse à laquelle j'ai cotisé, c'est à dire le RSI. Ma question est la suivante: Le RSI va t elle calculer la totalité de ma retraite (c'est à dire régime général et le régime des artisans) en demandant elle même à l'autre caisse les informations nécessaires me concernant ou devrai je faire moi même une demande distincte à chacune d'entre elles?

Merci de vos réponses

Par **alterego**, le **01/04/2015** à **10:18**

Bonjour,

Vous devez vous adresser à la dernière caisse cotisée. RSI partage les mêmes règles que la CNAV.

Cordialement

Par **moisse**, le **01/04/2015** à **10:53**

Bonjour,

Je ne connais pas cette règle, mais dans le doute, pour ce qui me concerne, j'ai écrit à tout le monde, et surtout aux différentes caisses complémentaires côtoyées au long de ma carrière.

Par **alterego**, le **01/04/2015** à **11:35**

Bonjour,

Je ne citerais pas de loi, je sais seulement que c'est récent.

CNAV, RSI et **MSA** sont alignés sur le régime général.

La demande se dépose au dernier en date qui assure la transmission aux autres qui seraient concernés.

Pas de changement quant aux caisses complémentaires.

Les "anciens" avions procédé comme **moisse**.

Cordialement